

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Mise à jour Septembre 2018)
RATIO DU CHEF

ARTICLE 1 PREAMBULE

Dans les présentes Conditions Générales de Vente, les mots / expressions suivants auront les significations suivantes :

- le terme "le Site internet" désigne le site internet www.ratioduchef.com,
- le terme "SUCCEDO" désigne la société SUCCEDO SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar, sous le sous le N° 2005B283 SIREN 482 044 054
- Le terme "les Services" désigne invariablement chacun des Services proposés à la vente et fournis par la société SUCCEDO au Client,
- le terme "le Client" désigne invariablement toute personne qui commande un ou des Services sur le Site internet www.ratioduchef.com,
- le terme "le Logiciel" désigne le logiciel RATIO DU CHEF conçu et commercialisé par la société SUCCEDO,
- le terme "Abonnement" désigne la souscription à un ou plusieurs Services proposés à la vente et fournis par la société SUCCEDO au Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente :

- concernent uniquement les professionnels, à l'exclusion des consommateurs ;
- désignent la France métropolitaine, à l'exclusion de tout autre territoire ;
- s'appliquent à toute commande de Services passée par un Client sur le Site internet www.ratioduchef.com.

Le Client déclare :

- avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à la passation de sa commande ;
- accepter par la validation de sa commande les présentes Conditions Générales de Vente.

La société SUCCEDO se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente.

Il sera toujours fait application, pour toute commande passée par un Client, des Conditions Générales de Vente en ligne en vigueur au jour de ladite commande.

Le Client est invité à consulter régulièrement les Conditions Générales de Vente en ligne, afin de prendre connaissance de toute éventuelle modification.

Le fait que SUCCEDO ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 2 OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente visent à définir les relations contractuelles entre la société SUCCEDO et le Client, ainsi que les conditions applicables à tout achat de Services effectué par le Client sur le Site internet www.ratioduchef.com.

ARTICLE 3 CARACTERISTIQUES DES SERVICES OFFERTS A LA VENTE

Les Services offerts à la vente sont ceux qui figurent sur le Site internet www.ratioduchef.com.

SUCCEDO offre à la vente un ou des Services permettant l'utilisation du Logiciel RATIO DU CHEF, outil de gestion spécifiquement conçu pour les chefs de cuisine et les professionnels de la restauration afin d'optimiser les Coûts Matières Cuisine par la création de Fiches Techniques chiffrées. RATIO DU CHEF est hébergé en mode SaaS.

SUCCEDO offre encore à la vente un ou des Services de formation complémentaires, effectués par un Professionnel expérimenté de cuisine, ancien chef de cuisine, liés à l'utilisation du Logiciel ainsi qu'à la gestion et au coût des achats, maîtrise des stocks etc...

Ces services sont présentés sur le Site internet et font chacun l'objet d'un descriptif détaillé, mentionnant leurs caractéristiques essentielles.

ARTICLE 4 PRIX

Les prix figurant sur le Site internet www.ratioduchef.com sont des prix HT en Euros.

SUCCEDO se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que seul sera applicable au Client le prix figurant sur le site internet www.ratioduchef.com le jour de démarrage de l'abonnement.

Les tarifs en vigueur sont disponibles en libre consultation sur le site internet www.ratioduchef.com et sur demande écrite, envoyée par voie postale ou par voie électronique.

Les prix indiqués comprennent l'abonnement mensuel aux Services Ratio du Chef souscrits par le Client.

Les conditions d'offres tarifaires faites par SUCCEDO sont susceptibles d'être modifiées.

ARTICLE 5 COMMANDE

Seuls les professionnels peuvent commander les Services proposés par SUCCEDO.

Toute commande de Services effectuée par le Client sur le Site internet www.ratioduchef.com fait l'objet d'une facture, émise par SUCCEDO et téléchargeable à partir de l'application Ratio du Chef, icône « Mon compte abonné ».

Tout Client qui souhaite acheter un Service devra préalablement :

- Cliquer sur JE M'ABONNE
- Cocher la formule qu'il choisit : soit RATIO GOURMET.
- Renseigner le formulaire d'abonnement présent sur le site internet.

Le fait de cocher les Conditions Générales de Vente entraîne pour le Client l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des Conditions Générales d'utilisation de l'application RATIO DU CHEF en vigueur au jour de la commande, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat ou de toute autre condition. La possibilité est offerte au client d'imprimer les CGV.

L'acceptation des commandes est à l'entière discrétion de SUCCEDO.

Toute commande acceptée par SUCCEDO n'est plus susceptible d'annulation par le Client, sauf dénonciation expresse effectuée conformément à l'article 17 des présentes Conditions Générales de Vente.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de SUCCEDO dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus.

Sauf erreur manifeste de la part de SUCCEDO, les données conservées dans le système d'information de SUCCEDO ont force probante quant aux commandes passées par le Client.

L'archivage des bons de commande est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable, conformément à l'article 1348 du Code Civil.

ARTICLE 6 MODALITES DE PAIEMENT

Le prix de l'abonnement est exigible mensuellement, à la date anniversaire du Contrat mentionné sur la facture.

Le prix de l'abonnement est payable mensuellement, paiement récurrent on-line, par identifiant, via la plateforme sécurisée SYSEMPAY de Natixis, Banque Populaire. A l'échéance de la carte bancaire, les services administratifs de SUCCEDO vous demanderont de ressaisir la nouvelle date de validité par l'envoi d'un lien par e-mail vers la plateforme SYSEMPAY.

Il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose des fonds suffisants sur son compte bancaire à la date de chaque règlement mensuel.

ARTICLE 7 FACTURATION

Toute souscription à l'un des Services proposés par SUCCEDO fait l'objet d'une facture, émise par SUCCEDO au Client à chaque échéance mensuelle, et disponible en téléchargement dans la rubrique « Mon compte abonné » du logiciel.

Les Services de formation ou de prestation de service proposés par SUCCEDO font l'objet d'une facturation distincte, émise dès la réalisation de cette prestation, transmise par voie électronique.

Chaque partie est tenue de garder en sa possession un exemplaire de la facture. L'archivage des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable, conformément à l'article 1348 du Code Civil.

Le Client est tenu d'indiquer à SUCCEDO une adresse e-mail valide, ainsi que tout changement d'adresse e-mail dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8 CONDITIONS DE REGLEMENT

Tout retard de paiement, conformément à l'article L.441-6, al.12 entraîne immédiatement et de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'exigibilité du montant des intérêts de retard, qui est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces intérêts de retard seront appliqués à l'intégralité des sommes échues. Les intérêts commenceront à courir à compter de la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues.

Nonobstant l'application de pénalités de retard et conformément aux dispositions des articles L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au paiement par le client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant minimum de 40 (quarante) euros, sans préjudice des autres frais de recouvrement exposés par SUCCEDO.

SUCCEDO se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ses Services dès la survenance d'un défaut de paiement conformément aux présentes Conditions Générales de vente, quel qu'en soit le motif et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client défaillant.

ARTICLE 9 DUREE

A l'exclusion des Services de formation ou de création de Fiches techniques pour le client, qui sont des prestations fournies à temps dont la durée est expressément mentionnée sur le Site internet, au sein des descriptifs détaillés de chacune des offres, tous les Services proposés par SUCCEDO sont souscrits pour une durée indéterminée à compter de l'envoi par SUCCEDO du lien permettant au client de créer son mot de passe d'accès à l'interface du site.

ARTICLE 10 RESILIATION D'UN ABONNEMENT EN COURS

A l'issue du premier mois d'abonnement, le contrat peut être dénoncé par le client à tout moment, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). L'échéance qui suit la réception de la lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi) est due et le logiciel reste accessible jusqu'à la fin du contrat, soit jusqu'à la veille à minuit de l'échéance suivante.

ARTICLE 11 MODIFICATIONS DU CONTRAT

ARTICLES 11.1 MODIFICATION DES SERVICES PAR SUCCEDO

Les présentes Conditions Générales de vente en ligne prévalent sur les Conditions Générales de vente imprimées.

Toute modification portée aux présentes Conditions Générales de vente et/ou aux Services proposés par SUCCEDO est indiquée sur le Site internet www.ratioduchef.com.

Toute modification fait l'objet d'une communication au Client par voie postale ou par voie électronique, et indique expressément la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

SUCCEDO se réserve notamment la possibilité de modifier ses prix, afin de répercuter toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale, ainsi que toute augmentation des taxes existantes.

Toute modification des prix de l'un des Services proposés par SUCCEDO fait l'objet d'une communication spécifique, par voie postale ou par voie électronique ; l'entrée en vigueur d'une telle modification est portée à trois (3) mois à compter de la communication au Client, notamment pour permettre à SUCCEDO de procéder aux modifications sur l'interface de paiement suivie par une réinscription par le client aux nouvelles conditions ou, le cas échéant, pour le client, de dénoncer le contrat dans les conditions prévues à l'article 17.

Toute modification substantielle peut faire l'objet d'une dénonciation expresse du Client dans les conditions prévues à l'article 17.

A défaut de dénonciation expresse dans les conditions prévues à l'article 17 des présentes Conditions Générales de vente, le Client est réputé avoir accepté les modifications sans aucune réserve, et pourra dès lors dénoncer le Contrat dans les seules conditions et délais prévus à l'article 10.

ARTICLE 12 PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments composant le site www.ratioduchef.com et notamment la structure, les logiciels, bases de données, textes, sons, images fixes ou animées, brevets, marques, dessins et modèles, signes distinctifs sont la propriété exclusive de la société SUCCEDO, qui bénéficie sur ces différents éléments de droits de propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit de modifier, de reproduire ou faire reproduire, en totalité ou en partie, les logiciels, brevets, marques, dessins et modèles, signes distinctifs ou tout autre droit de propriété intellectuelle dont SUCCEDO est titulaire, sous peine de poursuites, et/ou de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction totale ou partielle de ces droits.

ARTICLE 13 LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL RATIO DU CHEF

Le client abonné aux Services Ratio du Chef bénéficie, sur l'ensemble des contenus du Logiciel RATIO DU CHEF, d'une licence limitée, non exclusive, personnelle et révocable, pour la seule utilisation des services proposés sur le site www.ratioduchef.com, à l'exclusion de tout droit d'exploitation, de reproduction, de modification ou de cession.

La licence d'utilisation du Logiciel octroie le droit pour le Client d'utiliser l'interface RATIO DU CHEF mise à disposition par SUCCEDO sur le Site internet www.ratioduchef.com, conformément aux Conditions Générales d'utilisation de l'interface et aux présentes Conditions Générales de vente édictées par SUCCEDO, ceci afin de bénéficier des Services commandés sur le site internet www.ratioduchef.com.

Le Logiciel RATIO DU CHEF demeure la propriété exclusive de SUCCEDO, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit de modifier, de reproduire ou faire reproduire, de diffuser, de traduire, d'adapter ou de commercialiser, en totalité ou en partie, l'un quelconque des éléments composant le Logiciel, ainsi que toute la documentation liée et fournie par SUCCEDO, sous peine de poursuites, et/ou de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction ou l'exploitation totale ou partielle du Logiciel RATIO DU CHEF.

La présente licence est conclu intuitu personae. Elle est incessible et ne peut faire l'objet d'une sous licence.

Le Client déclare utiliser l'interface RATIO DU CHEF et son Logiciel conformément aux Conditions Générales d'utilisation.

Tout manquement constaté dans l'exécution de la Licence d'utilisation, ou toute violation de celle-ci par le Client entraîne la résiliation de plein droit et sans préavis du présent contrat par SUCCEDO, sans préjudice de dommages-intérêts résultant d'une action en justice.

ARTICLE 14 DONNEES PERSONNELLES

ARTICLE 14.1 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des utilisateurs, collectées au moyen des formulaires présents sur le site www.ratioduchef.com ou obtenues à l'occasion de la souscription au service Ratio du Chef font l'objet d'un traitement par SUCCEDO.

Les données collectées sur ce site sont exclusivement destinées à SUCCEDO.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 4 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, d'effacement des données à caractère personnel le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition sous réserve de faire état d'un motif légitime au traitement des données à caractère personnel le concernant, ainsi qu'à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer ces droits, il convient de contacter la société SUCCEDO par voie postale, en écrivant à Société SUCCEDO, 20, rue des Fleurs, 68420 Eguisheim, (adresse postale : 61, rue Vauban 68100 MULHOUSE) France ou par voie électronique à contact@ratioduchef.com.

RGPD : La Société applique la nouvelle réglementation RGPD entrée en vigueur le 25 Mai 2018. Les informations clients sont utilisées exclusivement dans le but de pouvoir communiquer avec nos clients et seront supprimées au plus tard 5 ans après la fin de notre relation commerciale.

ARTICLE 14.2 AUTORISATION DE DIVULGATION

Le Client autorise SUCCEDO à communiquer sa dénomination sociale en sa qualité de Client et à le citer comme référence professionnelle afin de promouvoir ses Services, sauf refus expressément indiqué à SUCCEDO par lettre simple ou par courrier électronique.

ARTICLE 14.3 CONFIDENTIALITE DES DONNEES DU CLIENT

Le client accepte que l'Administrateur de SUCCEDO accède à son compte client dans le but de pouvoir le guider à distance pour une utilisation optimale du logiciel. SUCCEDO s'engage à ne jamais utiliser pour son propre compte ou divulguer à des tiers tout ou partie des données renseignées sur le compte du client (en particulier les recettes).

ARTICLE 15 RESPONSABILITE

ARTICLE 15.1 RESPONSABILITE DE SUCCEDO

SUCCEDO s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de ses Services, et notamment un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au Site internet www.ratioduchef.com.

La responsabilité de SUCCEDO ne saurait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit à un cas de force majeure tel que prévu à l'article 16 et défini par les tribunaux français, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat, hors du contrôle de SUCCEDO, lié à l'utilisation du réseau internet, dont, notamment, des difficultés d'accès au serveur d'hébergement en raison des fluctuations de la bande passante et des aléas émanant du fournisseur d'accès à Internet du Client ou de SUCCEDO, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Site internet.

Par conséquent, SUCCEDO ne peut garantir une disponibilité du Site internet et/ou des Services, une fiabilité des transmissions et des performances en terme de temps de réponse ou de qualité, et ne saurait dès lors être tenu responsable en cas de limitation, restriction, interruption ou suspension de tout ou partie de ses Services, et des conséquences qui peuvent en découler pour le Client ou tout tiers.

De même, la responsabilité de SUCCEDO ne pourra être engagée pour tout dommage ou inconvénient résultant de l'utilisation du réseau internet, tel que notamment une perte de données, une rupture de service, une intrusion extérieure, un virus informatique ou tout autre problème involontaire.

SUCCEDO est responsable des services fournis au Client et s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer un service de qualité.

Chacune des parties au contrat supporte elle-même les risques financiers d'entreprise résultant pour elle du présent contrat et de son exécution. En conséquence, la responsabilité de SUCCEDO ne peut être recherchée pour des dépenses que le Client effectue dans le cadre de l'exécution du présent contrat ou pour des obligations qu'il souscrit en liaison avec le contrat.

ARTICLE 15.2 RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu toute information nécessaire de SUCCEDO permettant de souscrire aux Services en toute connaissance de cause.

Le Client est tenu de s'assurer qu'il dispose des moyens permettant d'accéder au Site internet www.ratioduchef.com, et notamment d'un anti-virus adapté à son utilisation, et du matériel nécessaire.

Le Client est responsable de la non-divulgarion par lui ou son personnel, des codes d'accès tels que délivrés par SUCCEDO ou modifiés par le Client lui-même, permettant d'accéder aux Services sur le Site internet www.ratioduchef.com.

Le Client assure l'entière responsabilité des conséquences résultant de la divulgation de ses codes d'accès à des tiers non autorisés.

ARTICLE 16 FORCE MAJEURE

L'exécution par SUCCEDO de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Sont considérés comme tels, notamment, sans que cette liste soit limitative, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toute nature, les problèmes dus à la défaillance du réseau public ou privé d'électricité, la défaillance du réseau public ou privé des télécommunications, les pertes de connectivité dues aux opérateurs publics ou privés, ou tout évènement extérieur, irrésistible et imprévisible provoquant une indisponibilité des serveurs imputables à des causes étrangères, hors du contrôle de SUCCEDO et dont dépend SUCCEDO pour assurer l'exécution de ses obligations.

SUCCEDO informera le client d'un semblable cas fortuit ou de force majeure dans les sept jours de sa survenance. Au cas où cette suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de quarante-cinq (45) jours, le client aura alors la possibilité de résilier de plein droit la commande en cours et/ou le Contrat. La résiliation d'une commande en cours pour cause de force majeure entraîne son remboursement, dans les meilleurs délais.

ARTICLE 17 RESILIATION

Le non-respect, par l'une des parties, de l'une des obligations énoncées, entraîne la résiliation du Contrat. La résiliation prend effet à l'issue du délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet par la partie défaillante.

Le refus du Client de l'une quelconque des modifications effectuées par SUCCEDO relatives aux Conditions Générales de vente, et notamment à la nature des Services ou à leurs prix, entraîne la résiliation du Contrat dès lors que le Client demande la résiliation par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la communication des modifications par SUCCEDO.

La résiliation prend effet à l'issue du délai de quinze (15) jours suivant la réception de la demande de résiliation émise par le Client.

L'ouverture d'une procédure collective à l'encontre d'une des parties permet à l'autre de demander la résiliation du Contrat. La résiliation prend effet à l'issue du délai de un (1) mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception, adressée à la partie défaillante ou à toute personne désignée pour gérer la procédure collective, restée sans réponse.

ARTICLE 18 INCESSIBILITE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu intuitu personae, en considération de la personne du Client, et ne peut faire l'objet d'une quelconque cession, à titre onéreux ou à titre gratuit, sans l'accord exprès écrit et préalable de SUCCEDO.

SUCCEDO indique le cas échéant, les motifs justifiant son refus.

ARTICLE 19 REGLEMENT AMIABLE

Les parties s'engagent à trouver toute solution amiable et transactionnelle à tout litige survenant à l'occasion du présent contrat, dans l'esprit de cet accord.

Dans le cas où les parties ne parviennent pas à trouver une solution amiable consolidée par la rédaction d'un accord dans le délai de deux (2) mois à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception invitant la partie défaillante à rechercher une telle solution, chaque partie pourra saisir le Tribunal compétent conformément à l'article 21 des présentes Conditions Générales de vente.

ARTICLE 20 ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, chacune pour ce qui la concerne, à l'adresse mentionnée sur la facture.

ARTICLE 21 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le présent Contrat et les Conditions Générales de vente le régissant sont soumis à la loi française.

Le Tribunal compétent est celui du lieu dans le ressort duquel SUCCEDO a établi son siège social.